

Lettre d'accompagnement d'une première prescription de gélule de méthadone pour les patients, remis par le médecin prescripteur ou le pharmacien qui assure la délivrance

Madame, Monsieur,

Votre médecin vient de vous prescrire de la méthadone sous forme de gélule.

Comme le sirop que vous preniez précédemment, ce médicament vous est destiné, et à vous seulement.

Les gélules doivent être absorbées par voie orale uniquement. Chaque gélule contient des agents gélifiants qui rendent très difficile sa transformation en un liquide injectable. En cas de tentative d'injection, vous prenez le risque de détériorer vos veines, et de mettre votre vie en danger.

Il existe un risque réel d'intoxication mortelle, pour un enfant qui absorberait de la méthadone, y compris à très faible dose. Ainsi, ne sortez jamais à l'avance les gélules de leur emballage et tenez toujours votre traitement hors de portée des enfants. En cas d'absorption accidentelle, prévenez immédiatement un médecin.

Par ailleurs, la prise de ce médicament peut également avoir des conséquences graves, voire mortelle pour les personnes ayant un niveau nul ou faible de dépendance aux opiacés. Vous ne devez donc en aucun cas céder à un tiers tout ou partie de votre traitement. la revente de votre traitement (ou d'une partie) peut en outre vous conduire à être interpellé pour trafic de stupéfiants.

En cas de mésusage, votre médecin pourra suspendre la prescription de ces gélules de méthadone et vous prescrire à la place d'autres formes de médicament de substitution (sirop de méthadone notamment).

La survenue de problèmes liés au mauvais usage de la forme gélule pourrait conduire les autorités de santé à restreindre l'accès à ce médicament.